

Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

8 octobre 2021
Français
Original : anglais

Dix-neuvième Assemblée

La Haye, 15-19 novembre 2021

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

Durée de la vingtième Assemblée des États parties et questions relatives aux préparatifs des vingtième et vingt et unième Assemblées des États parties

Coûts estimatifs de la vingt et unième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction*

Note du Secrétariat

1. La dix-neuvième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui s'est tenue du 15 au 19 novembre 2021, a décidé que la vingt et unième Assemblée des États parties à la Convention se tiendrait à Genève, en novembre et décembre 2023.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs de la réunion (services de conférence et autres services), qui s'élèvent à **591 400 dollars des États-Unis**. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts. Il convient de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de l'Assemblée, quand le volume de travail exact sera connu. Les éventuels ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors calculés en conséquence.
3. En ce qui concerne les dispositions financières, il est rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 14 de la Convention, « les coûts [...] seront assumés par les États parties et les États non parties à la présente Convention participant [aux] assemblées ou conférences selon le barème dûment ajusté des quotes-parts des Nations Unies ».
4. Sachant que les préparatifs de la vingt et unième Assemblée des États parties supposent des débours préalables et que les frais occasionnés par la tenue de ladite Assemblée ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, le Secrétariat établira des avis de recouvrement qui seront envoyés dès que les États parties, à leur dix-neuvième Assemblée, auront accepté les coûts estimatifs fournis ci-après, conformément à la pratique établie.
5. Il incombera aux États parties de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Titre de la session :		Vingt et unième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction						
Dates et lieu :		Genève, novembre-décembre 2023 (dates à déterminer) (5 jours sans comptes rendus analytiques)						
(En dollars É.-U.)								
Services de conférence	Service des séances	Documentation à établir avant la session	Documentation à établir pendant la session	Comptes rendus analytiques	Documentation à établir après la session	Services d'appui	Divers	Total
Interprétation et service des séances	92 800							92 800
Traduction de la documentation		317 800	5 800		11 300			334 900
Services d'appui ^{1/}						4 000		4 000
Divers ^{2/}							65 600	65 600
Total	92 800	317 800	5 800	-	11 300	4 000	65 600	497 300
A. Coût total des services de conférence (dont 13 % de dépenses d'appui au programme)								497 300
B. Coûts autres que ceux des services de conférence								
<i>Matériels, fournitures et maintenance et mise à jour de la base de données des rapports nationaux</i>								15 000
Total partiel								15 000
<i>Dépenses d'appui au programme (13 % de B)</i>								2 000
Total partiel B								17 000
C. Provision pour imprévus (15 %)								77 100
Total général (arrondi) A + B + C								591 400
<i>1/ Technicien(ne) du son/enregistrement (2 x 5 jours) : 4 000 dollars</i>								
<i>2/ Fonctionnaire chargé(e) du contrôle des documents (1 x 5 jours) : 1 300 dollars ; location d'un ordinateur et d'une imprimante pendant 5 jours : 100 dollars ; services de secrétariat (1 x 90 jours) : 36 900 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières : 27 300 dollars.</i>								